

**AFFAIRE INTÉRESSANT L'AVIS 43-201 RELATIF AU RÉGIME D'EXAMEN CONCERTÉ DU
PROSPECTUS ET DE LA NOTICE ANNUELLE**

ET

Capital Cowansville inc.

Nom de l'émetteur

DOCUMENT DE DÉCISION

Le présent document de décision du régime d'examen concerté confirme que le prospectus provisoire de l'émetteur susmentionné en date du 3 août 2005 a été visé par les autorités de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec.

Fait à Montréal, le 8 août 2005.

L'Autorité des marchés financiers,

(s) Marie-Christine Barrette
Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des sociétés

Numéro du projet SEDAR : 813397

DÉCISION N° : 2005-MC-2886

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 813397

VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE
(Régime d'examen concerté)

Capital Cowansville inc.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire du 3 août 2005.

L'Autorité des marchés financiers,

Le 8 août 2005

Date du visa

(s) *Marie-Christine Barrette*

Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des
sociétés

/ir